

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LE MAIRE EXPLIQUE SON ATTITUDE

De fréquents applaudissements démontrent qu'elle est approuvée par la grande masse des électeurs. Une assemblée des plus considérables.

L'assemblée qui a été tenue, dimanche dernier, par le maire Bouchard, a été la plus considérable que nous ayons eue, en dehors des élections, sur les questions municipales. Comme la température était un peu froide, elle a été tenue au manège militaire. Tout près de deux mille contribuables y ont assisté; on remarquait dans la vaste galerie un assez grand nombre de femmes qui s'intéressent à la politique municipale.

Le maire de la ville a fait un des discours les plus intéressants qui aient été prononcés ces dernières années. La masse lui a prouvé sa sympathie et l'approbation non équivoque de son attitude actuelle à l'Hôtel de-Ville par de fréquents applaudissements.

M. Magloire Côté, ancien échevin, a présidé l'assemblée. Elle a commencé à deux heures et s'est terminée à quatre heures moins le quart.

Après avoir été présenté par le président, M. Bouchard a commencé son discours en rappelant les origines de la campagne qui sévit encore contre lui. M. Bouchard est dans la vie publique depuis vingt-cinq ans; il a débuté en s'occupant activement des choses municipales et en prêchant une politique de justice pour les moins fortunés des contribuables, politique qu'il a mise subséquemment en pratique, et qui a donné des résultats tellement surprenants que les adversaires du maire ne veulent pas croire que c'est cette politique qui a permis à la ville de s'administrer sans augmentation de la taxe foncière. C'est cette erreur qui a été la cause de l'augmentation inutile de la taxe foncière par la nouvelle majorité du conseil.

Cette politique, si elle servait les intérêts de la masse des contribuables, a naturellement fait disparaître les privilèges abusifs qui existaient anciennement à l'avantage d'un petit groupe de personnes puissantes, et au détriment des petits propriétaires et des locataires. C'est ce qui explique le groupement de gros intérêts et de certaines personnes qui bénéficiaient de l'ancien régime et qui, par le nouveau, ont été obligés de rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire de contribuer au maintien de la chose publique suivant l'utilité qu'ils en retirent.

Ce groupe a cherché des ambitieux, des hommes qui ont soif des honneurs, non pas pour être utiles à leurs concitoyens, mais tout simplement pour tenter de s'enrichir et servir leur intérêt personnel. Il n'a pas tardé à mettre la main sur des parvenus qui ont pris la conduite de la campagne contre le maire Bouchard. Cette campagne a été une des plus féroces et des plus malhonnêtes qui aient existé dans le pays.

Cette coalition du fanatisme politique, du préjugé religieux et des intérêts les plus sordides, au début a paru obtenir un succès assez brillant, mais la justice immanente s'est prononcée et terriblement contre les deux principaux acteurs du drame qui s'est joué dans le comté et la ville de Saint-Hyacinthe. Le maire, L. J. Gauthier, qui se vantait avec raison d'avoir un excellent élève dans la personne d'Armand Boisseau, a été emporté par le courroux populaire aux dernières élections fédérales, comme le torrent soulevé par l'orage charroie à l'égoût l'immondice de la voie publique. Le sort de l'élève a encore été plus triste que celui du maître; ce protagoniste de la vertu et de l'honnêteté a eu la fin qu'il prédisait aux autres.

Un jugement de trois juges de la Cour Supérieure vient d'établir que l'élection de M. Bouchard a été volée, et ce qu'il y a de pénible, c'est que la grande partie de l'argent que l'on a employé à acheter les consciences au bénéfice du parti des purs, a été lui-même dérobé de la bourse de pauvres prêteurs qui ont eu le malheur de prendre pour de l'or ce qui n'en avait que les reflets.

Les deux principaux chefs du clan qui fait la lutte contre le maire Bouchard sont disparus de la scène publique, et les lieutenants complètement désarmés ne savent plus où donner de la tête pour maintenir les lambeaux de leur groupement désorganisé.

Le maire Bouchard dit qu'il est heureux, aujourd'hui, de ne pas avoir abandonné la lutte en dépit de toutes les misères qu'on lui a faites. Il avait foi en la justice immanente; elle s'est manifestée en un coup de foudre.

Bien qu'on ait dépensé des sommes folles pour le faire battre aux deux dernières élections à la mairie, la majorité des électeurs lui est restée fidèle.

Il est vrai que, grâce à une chinoiserie légale qui a fait que des électeurs non qualifiés sont restés sur les listes de quartiers, ses adversaires ont réussi à prendre le pouvoir à l'Hôtel-de-Ville, mais ceci n'a pas empêché le maire de rendre service à la municipalité.

Cette majorité a introduit au conseil la politique de l'administration par l'esprit de parti le plus étroit, et un des échevins a été jusqu'à déclarer en pleine séance du conseil que son groupe avait le pouvoir;

qu'il entendait se servir de sa force numérique pour dominer à sa guise et sans se soucier des arguments qui pouvaient être amenés par le maire ou les échevins de la minorité.

Cette politique absurde a été la cause qu'il ne s'est rien fait au conseil municipal en ces derniers temps. Il n'y a pas pour un seul cent de travaux nouveaux de voté pour cette année. Tout le peu qui sera fait cette année le sera en vertu des règlements préparés et votés par l'ancienne administration. La nouvelle majorité a passé son temps à essayer de discréditer cette ancienne administration, le maire et même la situation financière de la ville. Que l'on enlève les travaux publics ordonnés par l'ancienne administration, et on constatera qu'il ne s'est rien fait du tout depuis que le groupe Gauthier-Boisseau-Augustin a pris le contrôle des affaires publiques à Saint-Hyacinthe.

M. Bouchard avait fait voter cent cinquante mille piastres pour la construction d'une école technique à Saint-Hyacinthe; on s'est borné à nommer une commission qui a acheté un terrain et qui n'a rien fait de plus. La route qui avait été promise du temps que M. Bouchard était député n'est pas encore commencée, et aucun projet nouveau de travaux publics n'est devant le conseil pour donner de l'ouvrage à la population ouvrière de Saint-Hyacinthe. C'est là le résultat désastreux de la politique de chicane que l'on a introduite au conseil.

M. Bouchard dit qu'il ne tient pas cette assemblée pour ceux qui sont décidés à le condamner, qu'il soit coupable ou non coupable. Il sait que parmi ses anciens adversaires il en est un grand nombre qui se sont prononcés contre lui, parce qu'ils croyaient consciencieusement que ceux qui lui faisaient de l'opposition étaient sincères et possédaient la valeur morale et les connaissances voulues pour bien administrer les affaires publiques. C'est à eux qu'il s'adresse particulièrement dans cette circonstance, et il leur demande ce qu'il serait arrivé des deniers publics si le groupe dirigé ouvertement par le fameux M. Boisseau, aux dernières élections à la mairie, avait pris le pouvoir.

Quant à ceux qui ont voté pour lui et ont assuré sa victoire, ils doivent s'estimer heureux d'avoir maintenu à la tête de la ville de Saint-Hyacinthe un homme intègre et se conduisant par lui-même.

M. Bouchard dit que s'il avait voulu s'allier aux exploités et aux visionnaires qui veulent s'enrichir du jour au lendemain sans travailler, il n'aurait jamais eu d'opposition. Il a préféré s'exposer à leur rancœur et servir comme il l'avait toujours fait l'intérêt de la masse des électeurs; il en est aujourd'hui largement récompensé, car la boue du scandale qui vient de se produire à Saint-Hyacinthe ne rejait pas sur lui comme elle rejait sur les principaux acolytes de celui qui en est la cause.

Aux dernières élections municipales, on avait promis de faire une enquête contre l'administration de M. Bouchard, mais on n'a pas osé faire cette enquête. On s'est borné à faire un simulacre d'enquête en nommant un homme qui se dit expert-comptable pour faire une audition des livres. Une enquête est une procédure ordonnée par la cour dans laquelle les deux parties sont représentées et qui doit être précédée d'une série d'accusations. Dans le cas où les accusateurs ne peuvent pas établir la vérité de leurs allégations, ils sont condamnés aux frais et ils ont à répondre devant les tribunaux civils ou criminels de leurs accusations mal fondées. Dans le simulacre d'enquête que nous avons, c'est la majorité adverse de l'ancienne administration qui a nommé illégalement le comptable qui était à l'Hôtel-de-Ville depuis le mois d'octobre 1921. Il n'y a pas de partie adverse de représentée et c'est la ville qui sera appelée à payer les frais énormes de ce simulacre d'enquête, qu'elle soit utile ou non à la Cité, à moins qu'il ne soit pris des procédures devant la Cour pour la faire payer par ceux qui l'ont ordonnée illégalement.

Une motion avait été proposée par M. Solis, et votée par la majorité du conseil, pour consacrer \$1,500.00 au paiement du coût du travail du monsieur Gougeon que l'on a chargé de faire une audition des livres sans spécifier de limites à son travail. Ses recherches pouvaient s'étendre à n'importe quoi et remonter à l'origine de l'incorporation de la ville, s'il le désirait. Le maire signala, dans le temps, l'illégalité et le nonsens d'une résolution de cette nature. Il demanda aussi des références sur la personne du comptable que l'on engageait. M. Augustin se borna à répondre qu'il avait reçu des recommandations d'hommes en qui il avait confiance. Le maire voulut savoir quels étaient ces hommes, mais monsieur Augustin ne voulut pas donner leurs noms en conseil, comme si le conseil n'était composé que du groupe majoritaire et comme si les conseillers de la minorité n'avaient pas le droit d'avoir les informations nécessaires à l'administration de la ville.

On avait décidé de conduire par la force du nombre, et il n'était pas nécessaire de discuter.

M. Gougeon commença son travail en octobre, et bien que certaines gens veulent faire croire que le maire avait peur de M. Gougeon, il laissa travailler ce monsieur tant qu'il voulut, le jour durant les heures de bureau, et le jour et le soir en dehors des heures de bureau, au point que dans le compte de M. Gougeon il y a des journées de quatorze heures, de treize heures et demie et de treize heures.

La majorité, au lieu de choisir un comptable licencié, choisit un homme n'appartenant à aucune des deux associations de comptables licenciés faisant affaires dans la province. M. Bouchard signala cette anomalie, mais on resta encore coi.

Dans le mois de février, le maire croyant avec raison que monsieur Gougeon avait suffisamment travaillé pour faire un rapport sommaire et pour absorber les quinze cents dollars qu'on avait votés pour son travail, suggéra au conseil de lui demander ce rapport sommaire et de lui faire produire son compte. La majorité vota d'abord contre la proposition de lui faire faire un rapport sommaire. Elle proposa ensuite elle-même de lui en faire faire un. M. Gougeon refusa de faire ce rapport, et la majorité fut assez faible pour ne pas vouloir faire exécuter ses ordonnances propres. C'est M. Gougeon qui est maintenant le maître du conseil. Il se borna à produire son compte s'élevant à au-delà de \$1,500.00, et il a inclus dans son compte 63 heures de travail qu'il dit avoir fait faire par M. F. A. Cabana de Saint-Hyacinthe, un membre du Crédit Financier. Le maire déclara que le conseil ne pouvait pas légalement payer le compte de M. Cabana, parce que monsieur

Gougeon n'a jamais été autorisé à engager qui que ce soit et que M. F. A. Cabana n'a jamais été engagé par le conseil municipal. La majorité décida quand même de payer le compte tel que présenté par M. Gougeon.

M. Davignon, à une séance précédente, avait donné avis du vote d'un montant additionnel de quinze cents dollars pour faire continuer le travail de M. Gougeon, disant qu'après avoir entendu le rapport que devait faire monsieur Gougeon il verrait s'il était de l'intérêt public de voter une somme additionnelle; il fit voter cette somme sans que monsieur Gougeon ait fait son rapport sommaire, et cette somme additionnelle de quinze cents dollars n'était pas suffisante, d'après les dires mêmes du comptable, qui avait déclaré en pleine séance que le coût de son travail s'éleverait à \$3,500.00, peut-être même à \$4,000.00.

C'est alors que le maire, se servant des privilèges que lui donne la charte, mit son veto sur le vote de quinze cents dollars additionnels et suspendit M. Gougeon. Le maire a donné ses raisons par écrit, et elles seront soumises à la prochaine assemblée du conseil, assemblée devant avoir lieu mercredi de cette semaine.

Celui qui a fait voter l'engagement de M. Gougeon, M. Solis, président des Finances, est actuellement absent de Saint-Hyacinthe, voyageant dans l'intérêt de sa maison en Europe. Il n'avait fait voter que quinze cents dollars pour ce travail; s'il eut su que ce travail devait coûter quatre mille dollars, il n'aurait pas probablement proposé sa motion. C'est lui qui préside le département intéressé, on ne doit pas profiter de son absence pour lui imposer une dépense aussi considérable.

Le conseil ne doit pas être administré par une minorité. Il y a onze membres dans le conseil, et le vote des quinze cents dollars additionnels ne rencontre que cinq échevins qui l'approuvent. Il n'y a donc qu'une majorité relative, et une question comportant une dépense aussi lourde ne doit être réglée que par la majorité réelle du conseil qui est de six.

Il y a déjà cinq mois que monsieur Gougeon fouille dans les archives municipales; il a même complété ses recherches dans le département municipal, et il n'a rien trouvé de grave au point qu'il refuse de faire un rapport sommaire. Rien n'autorise donc un vote additionnel de quinze cents dollars.

M. Gougeon a aussi démontré, en déclarant en pleine séance qu'il allait dans son rapport final *arranger le maire et le greffier*, qu'il est animé de sentiments qui ne doivent pas se trouver chez ceux qui font un travail aussi sérieux. M. Gougeon a aussi affirmé une chose des plus graves quand il a dit, en présence de cinq cents personnes, que la marge d'emprunt de la ville était épuisée, que la ville était endettée outre mesure parce qu'elle devait quinze cents mille dollars. Le maire dit qu'il est faux que la marge d'emprunt de la ville soit épuisée. Il a immédiatement mis monsieur Gougeon, par écrit, en demeure d'avoir à prouver son affirmation quant à la marge d'emprunt. M. Gougeon n'a pas même daigné accuser réception de la lettre du maire. Il dit qu'il ne devait pas se trouver au conseil un seul échevin, si peu soucieux du crédit et du bon renom de notre ville, pour laisser faire un seul pouce d'ouvrage à M. Gougeon tant qu'il n'aura pas prouvé la vérité de son affirmation. Si monsieur Gougeon s'est trompé sur une question aussi élémentaire que la marge d'emprunt de la ville, quelle garantie peut-on avoir de la sûreté de son travail; s'il ne s'est pas trompé, pourquoi ne prouve-t-il pas son avancé? C'est encore une des raisons pour lesquelles le maire a mis son veto sur le vote des quinze cents dollars et a suspendu monsieur Gougeon.

Une autre raison de la suspension, c'est que le maire n'est pas en faveur de faire des dépenses non strictement nécessaires. Une dépense de quatre mille dollars comporte une augmentation de la taxe foncière de tout près de dix cents dans le cent dollars, et le maire est en faveur de réduire la taxe qu'il dit avoir été exorbitante l'an dernier.

Le maire parle ensuite de la situation financière de la ville. Il dit que l'état financier de la ville, au 31 décembre dernier, indique clairement qu'il a eu raison de s'opposer à l'augmentation des taxes l'an dernier. Il avait offert, lorsqu'on a imposé la taxe, de payer cinq cents dollars à l'Hôtel-Dieu si, en prélevant une taxe pas plus élevée que l'année précédente, il ne réussissait pas à équilibrer le budget. Le rapport financier indique clairement qu'il aurait gagné son pari.

Dans le département de l'aqueduc, l'an dernier, on a payé en acompte sur la dette \$10,898.29 et, au 31 décembre, il restait en banque \$5,543.35 et il y avait une balance de taxes d'eau collectables de \$20,350.00.

Dans le département municipal, il y avait \$68,397.01 de taxes foncières de dues au 31 décembre, après avoir payé en acompte sur la dette consolidée et flottante \$31,040.74. Si toutes les taxes eussent été perçues, nous aurions eu en caisse, au 31 décembre 1921, \$101,605.29 après avoir payé en acompte sur la dette des deux départements \$41,939.03.

Et il faut remarquer que ces montants dus au 31 décembre 1921 ne comprennent pas les contributions dues par les différents propriétaires pour leur quote-part dans le coût des pavages.

Or le maire avait prétendu que la majorité avait prélévé \$20,000 environ de trop l'an dernier. On voit qu'il a eu raison.

Il dit que cette surcharge sur la taxe avait pour but d'essayer de faire croire que la ville avait été mal administrée par les anciens conseillers alors que M. Bouchard était maire. Les résultats de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre dernier démontrent donc que cette accusation était radicalement fautive. Si la ville peut s'administrer avec une taxe légère, c'est que l'ancienne administration a mis en pratique une politique faisant contribuer tout le monde au fardeau des taxes et c'est que les affaires de la ville étaient administrées prudemment et avec sagesse.

Le maire dit qu'il est heureux de constater que la population le supporte dans la campagne qu'il fait pour sauver de l'argent aux contribuables et pour en arriver à faire diminuer les taxes cette année. Il a confiance que ceux qui sont en faveur des taxes exorbitantes comme celles de l'an dernier seront balayés à la prochaine consultation populaire qui aura lieu en juillet prochain.

L'assemblée s'est terminée par un vote de remerciements au président.

LETTRE POLITIQUE

Le 31 mars, 1922—De l'inattendu toute la semaine. Ces quelques mots résumant pratiquement le travail parlementaire. Le feuilleton comportait plusieurs sujets intéressants, mais il a plu à la Chambre d'en disposer autrement, du consentement du gouvernement.

Une des occupations devait être la discussion des crédits aux divers ministères, au moins la liste civile. La discussion s'est engagée animée dans les premiers moments. L'hon. Dr Béland a proposé les siens, quelques items à peine. Tout de suite les conservateurs ont forcé la discussion questionnant, interrogeant, retournant chaque item sous toutes ses faces. En parlementaire d'expérience, le ministre du Rétablissement des Soldats a fourni une infinité de renseignements précieux avec concision et éloquence. Au cours de cette discussion, les conservateurs ont soulevé la question des boni aux soldats de retour, comme moyen de rétablissement dans la vie civile, au retour de la grande guerre.

On fit observer que cette discussion était hors d'ordre et libéraux et fermiers s'entendirent parfaitement sur ce point. La première journée avait été lourde pour le ministre qui s'en était tiré à merveille. Mlle McPhail avait pris la parole en parlement pour la première fois et cet événement fut souligné avec un rare à propos par l'hon. Dr Béland.

Le mardi, les conservateurs laissèrent le gouvernement expédier les affaires de routine, mais lorsque l'on présenta une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, le col. Arthurs se leva et proposa en amendement que la Chambre ne se forme pas en comité des subsides, mais discute une question d'une grande importance publique.

C'était tout simplement un vote de censure contre l'hon. M. King et le gouvernement libéral, pour avoir inscrit une résolution en faveur d'un bonus aux soldats, en argent comptant. On y disait que l'hon. M. King avait fait une partie de sa campagne sur cette question et qu'il manquait à l'honneur public en ne mettant pas cette promesse à exécution une fois arrivé au pouvoir. On accusait en plus le chef libéral d'avoir trompé le public et d'avoir forfait à l'honneur. Le débat s'engagea violent. Plusieurs conservateurs proférèrent les plus graves accusations contre le premier ministre. M. Meighen fut acerbe, déversant une partie du fiel qu'il emmagasine depuis son humiliante défaite du mois de décembre.

Les fermiers assistèrent à cette discussion, sans trop la prendre au sérieux. M. Crerar dit que si cette question était réellement importante, il s'empresserait de voter pour cette motion, mais qu'il ne voyait pas le bien fondé, ni la propos de cette manoeuvre. Plusieurs de ses collègues fermiers firent de même. Lorsque la question fut mise aux voix, les conservateurs enregistrèrent tout juste 42 votes et le gouvernement reçut un vote de confiance de 162 voix, soit une majorité de 120 voix.

Cette éclatante victoire fut longuement applaudie et servit à montrer que M. Meighen manquait de la sûreté du coup d'oeil propre aux grands effets.

Dès la première escarmouche, les libéraux sortaient victorieux sur toute la ligne.

La journée de jeudi fut employée à discuter certaines modifications à la Loi électorale, supprimant certaines inégalités établies par le gouvernement Meighen concernant le suffrage féminin. Toutes les femmes de nationalité britanniques, ou nées sur le continent Nord-Américain ont le droit de suffrage, mais les femmes de nationalité étrangère, particulièrement celles qui viennent de l'Europe Centrale, s'en trouvent privées par les dispositions actuelles de la loi, à moins qu'elles viennent en faire la demande devant un juge.

Mlle McPhail, a demandé que toutes les femmes aient le même droit que les hommes. Elle ne voit pas le bien fondé des distinctions établies. Elle veut l'égalité avec les hommes, libéraux et fermiers ont favorisé la motion Euler, tandis que les conservateurs ont cherché à soutenir le bien fondé de leurs distinctions.

Comme la Chambre se préparait à travailler, jeudi, M. Irvine, socialiste de Calgary-Est, proposa de discontinuer le programme de la journée pour exposer une question d'un grand intérêt public. Il saisit alors le Parlement des conditions des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Ces gens sont employés par la British Empire Steel Corporation qui réduit les salaires d'environ 33 p. c.

La situation est grave, parce que les ouvriers ont pratiquement épuisé leurs ressources, parce que la mortalité augmente chez ces travailleurs, par manque d'aliments; parce que les enfants ne peuvent pas fréquenter les écoles, faute de vêtement et même de nourriture.

Le gouvernement Meighen a fait tenir une enquête au commencement de l'hiver, mais on prétend que les commissaires enquêteurs ne se sont jamais rendus plus loin que la ville d'Halifax, qu'ils ont rendu une décision sans tenir compte des conditions locales, une décision injuste, dans l'esprit des mineurs.

Ils ont fait des instances auprès du gouvernement provincial, mais il a été impossible de se rendre aux demandes des chefs. Ils sont venus auprès de l'hon. M. King et de son gouvernement, mais ils n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient.

En conséquence, ces mineurs ont décidé de "flaner sur l'ouvrage", de ne pas donner pleine mesure de rendement, de sorte que la Compagnie opère à perte. Les mineurs sont divisés. Beaucoup d'entre eux sont satisfaits de donner une bonne journée de travail, tandis que d'autres protestent.

Plusieurs membres du parti conservateur ont appuyé les réclamations des ouvriers. Les libéraux et les fermiers ont condamné cette méthode bolchéviste de faire la grève. Il ont soutenu les droits du patron à recevoir une bonne journée d'ouvrage pour le salaire convenu.

L'hon. M. Murdock a été très précis sur ce point. Il dit que le gouvernement était prêt à venir en aide aux mineurs, mais il ne pouvait pas approuver les méthodes employées pour faire valoir leurs revendications.

L'hon. M. King a fait un intéressant discours, montrant jusqu'à quel point le gouvernement était sympathique aux ouvriers. Il a même déclaré que son gouvernement était prêt à accorder une nouvelle commission afin de régler cette sérieuse question.

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Mars 29—Joseph, Emile, Armand, fils de Aimé Berthiaume et de Blandine Dalpé, Parrain et marraine, Joseph Berthiaume et Josephine Laliberté.

" 29—Marie, Berthe, Gabrielle, Germaine, fille de Léon Bonin et de Philomène Côté. Parrain et marraine, Georges Bonin et Germaine Sansoucy.

" 30—Marie, Annette, Germaine, Françoise, fille de Raoul Burque et de Méri-la Filion. Parrain et marraine, Jules Burque et Germaine Burque.

Avril 8—Marie-Paule, Jeannette, fille de Victor Armstrong et de Adéline Rodier. Parrain et marraine, Joseph Deslandes et Aldéa Plouffe.

" 2—Marie, Mariette, Madeleine, fille de Georges Daudelin et de Antoinette Lajoie. Parrain et mar-

raine, Henri Daudelin et Albina Hogue.

" 2—Joseph, Fabien, Lucien, fils de Eugène Marsan et de Antoinette Allard. Parrain et marraine, J. E. Marsan et Octavie Bertrand.

" 3—Marie, Thérèse, Evéline, fille de Wilbrod Archambault et de Evéline Girouard. Parrain et marraine, le chanoine J. B. Michon et Célanire Charon.

SEPULTURES

Avril 1—Aurore Burque, fille de Arthur Burque et de Marie-Rose Renière, 11 ans.

" 2—Madeleine Darcy, fille de Herménégilde Darcy et de Odile Guilbault, 2 ans.

" 3—Annette Burque, fille de Arthur Burque et de Marie-Rose Renière, 3 ans.

" 4—Pulchérie Gendron, veuve de Joseph Chagnon, 65 ans.

" 4—Marie Déry, dite Soeur Marie St-Antoine, des Soeurs de la Présentation de Marie, fille de Joseph Déry et de Clarisse Bouchard, 28 ans.

Paroisse Notre-Dame

BAPTEME

Mars 29—Marie, Louise, Yvette, fille de Adéland Hotte et de Anna Yvon. Parrain et marraine, Wilfrid Hotte et Marie Marois.

SEPULTURES

Mars 30—Georges-Emile Tarte, fils de Hermas Tarte et de feu Clérinda Boisvert, 6 ans.

Avril 1—Joseph-Emile Tarte, époux de feu Marie Laplante, 73 ans.

LE PRIX DU THE PLUS ELEVE QUE DEPUIS DES ANNEES

En 1920, la récolte du thé fut tellement supérieure à la consommation mondiale, qu'il se produisit une baisse excessive. A Yava, à Ceylan et aux Indes, les planteurs se trouvèrent dans une situation si grave, qu'ils convinrent de diminuer de 20% leur production de 1921. La conséquence fut que la production fut inférieure à la consommation et que tous les stocks accumulés ont aujourd'hui à peu près disparus. Depuis quatre mois la hausse des prix a été constante. Le thé ne s'est jamais vendu si cher que maintenant, même pendant les années de la guerre.

AUTOMOBILISTES!

Nous avons le plaisir d'annoncer au public de St-Hyacinthe et des environs, que nous tenons un garage depuis le mois d'Octobre et que nous faisons nous-mêmes les réparations (à un prix très bas), ce qui assure au public un plein succès et une entière satisfaction.

De plus nous avons toujours en main toutes les véritables parties de rechange Ford, et non pas des parties copiées sur lesquelles vous avez assez souvent de trouble exigez les mots Ford sur chaque partie si vous voulez un plein résultat.

Consultation gratuite. Une visite est sollicitée. Toujours en main: Accessoires, huile, gazoline, etc.

Service Jour et Nuit
Tel. Bell 669.

Garage St-Amand & Frère

COIN CASCADES & ST-CASIMIR
ST-HYACINTHE
jno

FIXTURES A VENDRE

35 pieds de tablettes découplables, 3 tables de 10 pds de long pour installation demagasin, n'ayant servi que quelques mois.

S'adresser à Maple Leaf Overall Co., 42½ Mondor.
jno

Le Merveilleux succès de "L'EXPORT Ale"

Est sans rivale!
Fait pour l'exportation.
D'un stimulant-d'une saveur et d'un goût qui ont conquis le public. Essayez-la. Elle en vaut la peine!



Frontenac Export Ale

INDIA PALE

LE FOYER

L'ARBRE SOUVERAIN

Cet arbre souverain ombrage votre toit,
Et quand, de mon balcon suspendu dans les brises,
Ainsi qu'au bord d'un nid, je viens à l'aube grise,
Dans l'espace désert, c'est l'arbre que je vois.

Mon rêve, au long du ciel, dresse de frêles marbres,
La neige fait ployer les arceaux du balcon,
La blanche et molle nuit se disperse en flocons,
Il n'est rien de réel, à cette heure, que l'arbre.

Et comme, un soir de fête, on cache aux indiscrets,
Derrière un éventail, l'émoi de son visage,
Je penche doucement, vers ton mince feuillage,
O bel arbre, mon coeur et son amour secret.

Marie le Franc.

LASSITUDE

Le vent cortège errant des pâles solitudes
Fait frémir en mon coeur un accord grave et long.
Et je sens, éperdu parmi les multitudes,
Le désir de rêver au son des violons.

Les violons d'antan qui clamaient leur détresse
Réveillent les accents douloureux des regrets,
Et, parmi l'ombre éparse où se mêlent les tresses
D'incertaines langueurs confondent leurs attrails.

Les violons d'antan qui chantaient l'allégresse
Des beaux soirs frémissants d'un espoir insensé
Animent l'ombre grise où de tendres promesses
Voilent l'ennui pesant des coeurs désabusés.

Ah ! fuyez, noirs accords aux rythmes nostalgiques,
Laissez mourir là-bas les regrets sans merci
Et croyons aux bienfaits des belles nuits magiques
Où loin des rires faux volent les mots bénis...

Henri Janin.

Chansons D'autrefois

Les chansons d'autrefois, mineures et gentilles,
Longuement, tristement, chantent près des berceaux
Ouatés et tout ronds comme des nids d'oiseaux,
Pour les petits garçons et les petites filles.

Voix rauques de l'aieule où tremblotent les trilles,
Voix pure de la mère où jasant des ruisseaux,
Les chansons d'autrefois, mineure et gentilles
Longuement, tristement, chantent près des berceaux.

Sous les doigts patients, sous les lentes chevilles,
Qui les mouvent ainsi que le flot ses vaisseaux,
Ils dorment, ignorant la vie et ses assauts,
Les petits pour qui sont—dorures ou genilles—
Les chansons d'autrefois, mineures et gentilles.

Lucie Delarue-Mardrus

Deux jeunes mariés !... Une voisine !... et des pommes !...

Le jeune ménage Boréal avait assisté la veille à une séance de magnétisme. Mme Boréal ignorait tout de cette science. Son mari n'en savait pas davantage. Mais M. Boréal en était à cette époque de la vie où il faut convaincre sa femme qu'elle a épousé un être supérieur. Aussi, durant le retour, eut-il à plusieurs reprises des airs de dédain pour le médium.

—Ce n'est pas malin de faire ça ; n'importe qui peut en faire autant... Je pourrais t'endormir, si je voulais.

Et il haussait les épaules si énergiquement que ses clés sonnailaient gaiement dans ses poches.

Mme Boréal osa timidement lui dire :

—On m'a dit que des sujets ne se réveillaient plus... Est-ce vrai ?... Et si j'allais ne plus me réveiller, qui serait attrapé ?...

M. Boréal sentit du vide dans ses veines. Sa petite Mme Boréal pouvait être bien rassurée, il ne tenterait pas de l'endormir. Cependant, il voulut garder la position prise aux yeux flattés de son épouse.

—Te dire si je possède un fluide supérieur, c'est inutile, je vais te conter une aventure qui prouve tout... Ma mère avait un chat, plusieurs fois je voulus le magnétiser ; il me regardait, d'un air plutôt goguenard, avec ses petits yeux mi-clos... Devant mes vains efforts je commençais à croire que mon fluide était sans effet... Un beau jour, j'eus la satisfaction cependant de constater que je le troublais... J'insistai ; il fut si bouleversé qu'il me sauta à la figure.

Oh ! il ne t'a pas fait mal ? questionna Mme Boréal tendrement.

—Pas du tout ma chérie, fit Boréal, donnant à sa voix un ton de fausse gaieté. Il n'y a plus de doute, je dégageais assez de fluide pour troubler un chat...

—Et après, as-tu recommencé tes expériences ?

—Ma foi non, ma mère me l'a interdit, prétendant que son chat deviendrait VISAYÉ, ce qui veut dire loucher...

—Oh ! je ne veux pas que tu me magnétises si ça produit de tels effets !...

—Je n'aurai pour toi que des regards de tendresse, conclut Boréal, heureux de sentir un terrain plus solide.

Ils étaient ainsi revenus chez eux.

Le sommeil de Mme Boréal avait été plein de cauchemars. Depuis longtemps elle ne dormait plus, elle regardait l'énorme boule que faisait la tête de M. Boréal sur l'oreiller. Malgré les mouvements de soufflet des joues qui se gonflaient et se dégonflaient bruyamment, elle sentait grandir son admiration pour cet homme capable de faire aussi les expériences qui l'avaient tant étonnée la veille. Il fallait vrai-

ment que des êtres, comme son mari, eussent des dons extrêmement rares pour obtenir les effets dont elle avait été témoin.

—Ta séance d'hier m'a causé d'affreux cauchemars, lui dit-elle dès qu'il fut éveillé.

—C'est bien parce que les femmes sont plus impressionnables qu'on les choisit comme sujets... Mais ce n'est pas tout, un vrai médium doit pouvoir faire se mouvoir les choses qui paraissent inertes.

Ils se levaient tous deux, s'habillaient tout en parlant.

Mme Boréal, enveloppée d'un peignoir, se dirigea vers la salle à manger. Son mari la rejoignit au moment où elle ouvrait la fenêtre qui donnait sur une petite cour intérieure, carrée, et où se trouvaient également les fenêtres des locataires des maisons voisines. A l'une de ces fenêtres, ouverte aussi, sur un garde-manger, de belles pommes disposées dans un plat décoré se chauffaient au bon soleil du matin d'automne.

—Les belles pommes, murmura Mme Boréal gourmande.

—Ces pommes aussi, vois-tu, je pourrais les amener jusqu'à ta bouche, si elles étaient à nous... affirma Boréal.

—Fais en venir une, rien qu'une supplia la jeune femme.

M. Boréal ne pouvait se dérober. Il comptait d'ailleurs que la Providence tire toujours les audacieux d'un mauvais pas. La Providence, en l'occurrence, ce devait être la voisine, que ni l'un ni l'autre n'avaient vue derrière son garde manger. Elle avait l'habitude d'épier les Boréal, qui ne se gênaient pas, parce que c'était un jeune ménage.

Boréal tendit ses deux mains vers les pommes. Ses doigts se raidirent dans les paumes, puis se détendirent brusquement, cependant que, de ses regards, il fixait les fruits innocents.

Après quelques gestes, Mme Boréal tenta de l'aider et se mit à faire :

—Pfitt !... Pfitt !...

Boréal s'arrêta, la toisa d'un air sombre et, presque colère :

—Tu as détruit mon fluide !... Il ne fallait rien dire...

S'étant reposé un instant, pendant lequel il s'efforça d'accentuer son mécontentement par la crispation de tous les muscles de son visage, il articula d'une voix cavernieuse :

—Je vais essayer encore, mais je ne crois pas réussir...

Au moment où il tendait de nouveau ses deux mains dans lesquelles ses doigts amassaient un fluide renouvelé qu'il comptait lancer vers les pommes, la voisine bondit de derrière son garde-manger roulant des yeux verts de colère derrière ses lunettes.

—N'est-ce pas bientôt fini ? cria-t-elle.

—Elle a peur pour ses pommes, ricana Boréal en se penchant vers sa femme.

—Vous n'avez pas honte de faire de tels gestes devant une femme de mon âge ! clamaient de nouveau la voisine.

M. Boréal jugea prudent de suspendre sa séance d'hypnotisme. D'autres têtes paraissaient aux fenêtres, la voisine leur expliquait déjà que le voisin Boréal l'avait injuriée.

—Tu vois comme les gens sont bêtes, soupirait Boréal en se retirant, cette dame a cru que je voulais la fasciner...

BUREAU :
TEL. BELL 500
203 Rue Cascades
710-R-11—

RESIDENCE :
TEL. BELL 92
74 St-Dominique
POINTE AUX FOURCHES

W. Amyot - O. Savary

REPRESENTANTS DE LA
NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

"LA PREVOYANCE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Sur la Vie, contre les Maladies, les Accidents,
Responsabilité Patronale.

A bien noter que \$1.00 par mois payée à

"LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou accidents

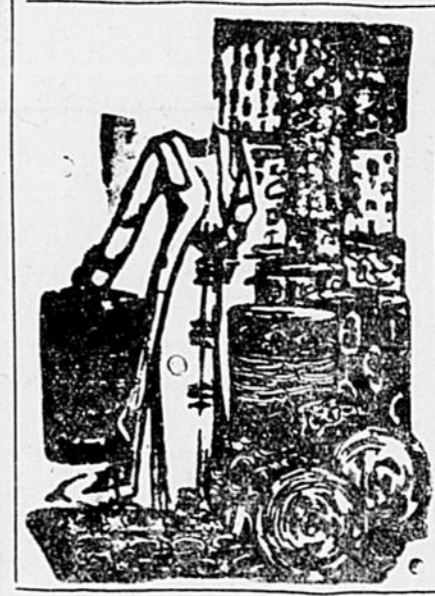
"La Palatine" DE LONDRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE ILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or ganisés des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis boulaïne de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

La saveur de fleur fraîche de la feuille de thé jeune et tendre du thé vert

"SALADA"

est infiniment supérieure à celle de n'importe quel "thé du Japon" ou "thé vert de Chine." Nous vous prions d'en faire l'essai, de façon à vous convaincre par vous-même. Sur réception d'une carte postale nous vous en expédierons avec plaisir un échantillon. SALADA, MONTREAL

Abonnez vous au "Clairon" le véritable organe libéral.

Mais le lendemain il reçut un papier à en-tête du commissariat de police l'invitant à se présenter à deux heures de l'après-midi.

—Vous êtes le nommé Boréal?... Sur un signe de tête de celui-ci le commissaire poursuivit : c'est vous qui faites des gestes bizarres en présence des dames âgées?...

Si le commissaire n'avait pas eu des cheveux blancs, M. Boréal n'eut pu résister au désir qu'il sentait en lui de donner une tape amicale sur le ventre un tantinet rondouillard de cette homme. On était du sexe fort, que diable, il n'y avait pas à se gêner ! Mais le bonhomme semblait sévère.

—M. le commissaire, je n'en voulais pas à cette dame, je magné tisiais ses pommes...

Le commissaire sonna. Un agent parut qui se tint aussitôt près de Boréal sur un signe de son chef.

Vous disiez donc que vous vouliez magnétiser les pommes de la dame?...

—Eh oui, monsieur, je suis jeune marié, je voulais prouver à ma femme ma supériorité, et j'avais entrepris de faire venir jusqu'à sa bouche l'une des pommes de cette dame... Je faisais des gestes, et M. Boréal avançait les mains d'où les doigts sortaient comme des ressorts, vous savez bien les gestes que l'on fait dans ce cas?... Je n'avais pas la prétention, moi, de décrocher la lune pour ma femme, comme certains amoureux affirment pouvoir le faire, je voulais tout bonnement magnétiser des pommes... Je ne tenterai plus cette expérience, puisque les gens ne comprennent pas, mais ma femme restera convaincue de ma puissance magnétique...

—Retirez vous, dit le commissaire apitoyé... Suivez le jusqu'à son domicile, fit-il au garde, et tenez-le à l'oeil...

M. Boréal fut sage.
Jean Vocance

La température du printemps est pénible pour bébé

La température du printemps canadien—une journée douce et ensoleillée ; le lendemain humide et tempétueux, est extrêmement pénible pour le bébé. Les intempéries sont telles que la mère ne peut sortir le tout petit pour lui faire respirer l'air frais dont il a tant besoin. Il est confiné à la maison, laquelle est si souvent surchauffée et mal aérée. Il attrape un rhume, son petit estomac et ses intestins deviennent en mauvais état et la mère a bientôt un bébé malade à soigner. Pour prévenir cela une dose de Tablettes Baby's Own devrait être donnée au bébé de temps à autre. Elles régulent l'estomac et les intestins prévenant ainsi et faisant disparaître les rhumes, les états fiévreux, la colique ou aucune autre des moindres maladies propres à l'enfance. Les tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25 cents la boîte de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Douleurs après les repas
Aujourd'hui, des milliers de personnes ont peur de manger à cause des douleurs qui suivent les repas, même les plus légers et les plus sains. Le Sirop de la Mère Stigél, pris après les repas, a permis à des milliers de personnes de manger avec plus de goût et sans un terme aux souffrances et aux misères provoquées par l'indigestion. En vente en bouteilles de 50c. et \$1.00 dans toutes les pharmacies.

Un bon remède pour la saison du printemps

N'employez pas de purgatifs violents—Un tonique est tout ce dont vous avez besoin.

Pas malade—mais ne se sentant pas trop bien. C'est ainsi que la plupart des gens se sentent au printemps. Facilement fatigué, un appétit capricieux, quelquefois des maux de tête et une sensation déprimante. Des boutons ou éruptions peuvent apparaître sur la peau, ou il peut y avoir les tortures de rhumatisme ou de la névralgie. Chacun de ces symptômes indique que le sang est en mauvais état—que la vie d'intérieur d'hiver a laissé sa marque sur vous et peut facilement se développer en une maladie plus grave.

Ne vous dosez pas de purgatifs, comme tant de personnes le font dans l'espoir que vous pourrez mettre votre sang en bon état. Les purgatifs ne font que traverser rapidement l'organisme et affaiblissent au lieu de renforcer. Aucun médecin vous dira que ceci est vrai. Ce dont vous avez besoin au printemps est un tonique qui enrichira le sang et reconstituera les nerfs. Les Pilules Roses du Dr Williams accomplissent cela rapidement, sans danger et sûrement. Chaque dose de ce remède aide à enrichir le sang, lequel éclaircit le teint, stimule l'appétit et rend les hommes, femmes et enfants fatigués et déprimés, gais, actifs et forts. Mlle L. S. Eachron, Nairn B. P., N. B., déclare : "Je prends généralement les Pilules Roses du Dr Williams le printemps et elles me conservent en la meilleure des santés. Je crois que c'est exclusivement grâce à ces pilules si j'ai toujours joui d'une si bonne santé".

Vendues par tous les marchands de remèdes ou par la poste à 50c. la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont.

TERRE A VENDRE

Terre de 80 arpents en superficie, sur le rang sud de la rivière Yamaska, paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, à trois milles de la ville et près de l'école. Bon sol et égoût facile.

Roulant de ferme au complet, comprenant deux chevaux de travail, 9 vaches, 6 cochons, taures, tous les instruments agricoles et de voitures de travail et de promenade. Possession immédiate. A vendre en bloc. Conditions faciles. S'adresser à Horace St-Germain, notaire, 93 rue Mondor, St-Hyacinthe.

31m7a

LOUIS BERNARD
CONTRACTEUR PLATRIER
MACON ET BRIQUETEUR
A l'entreprise ou à la journée
Spéc. : Corniches et Ornaments
Ouvrage garanti
20, rue St-Dominique, SAINT HYACINTHE.

LOGEMENT A LOUER
Un très beau logement à louer, rue Lafontaine, en face de l'école Raymond, 8 appartements, système de chauffage à l'eau chaude, avec ou sans garage.—S'adresser à jno. 64, rue St-Anne, Ville

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, sous le No 996, Cour supérieure, district de St-Hyacinthe, que Mme Angéline Tremblay, épouse de Charles Nassit, marchand des cité et district de St-Hyacinthe à, ce jour, pris une action en séparation de biens contre son dit époux. St-Hyacinthe, 15 février 1922

J. O. Beauregard
Avocat de la Demanderesse
17.24.31m.7.14a.

A LOUER

Magnifique logement de huit chambres, tout juste en face du couvent de la Présentation. S'adresser au No 97 de la rue Girouard, j.n.o.

A LOUER

Logis de quatre et cinq appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. S'adresser au No 28 rue Bourdages. j.n.o.

O. AUMAIS
MANUFACTURIER DE
HARDES EN GROS
Habits faits sur mesures
MARQUE "PROGRESS"
66 rue Mondor Ville
(Ouvert le soir jusqu'à 9 heures)
10 mars au 2 juin

DEMANDEZ LA BIÈRE-
Dawes' Lachine Ale
The Lachine Brewery, Lachine, Québec

MORIN & MORIN
Notaires
et
AGENTS d'ASSURANCES
159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE
René Morin Henri Morin

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Mouvements des trains
VERS L'EST
9.50 a. m. et 12.53 a. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland ; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 12.53 a. m. tous les jours ; 5.47 p. m. excepté le dimanche, pour Richmond, Sherbrooke et Island Pond.
Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.25 p. m. tous les jours et 6.40 p. m. excepté le dimanche.

VERS L'OUEST
5.30 a. m., 5.22 p. m. tous les jours ; 7.20 a. m., 10.25 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche ; 8.00 p. m. le dimanche seulement, pour Montréal et les gares intermédiaires.
Raccourcements commodes à Montréal avec les trains pour Boston, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'International Limited)—le plus beau train du Canada, aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.

On peut se procurer ici même, des billets directs ; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

Si vous Souffrez du



RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égaler. En vente partout

MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
Yarmouth, N.E. 6 F6

A LOUER

Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

Tel. Magasin 325 Tel. Résidence 593
P. RAVENELLE
Marchand de chaussures et cuir,
SELLIER ET CORDONNIER
Agent pour la chaussure "INVICTUS"
SUCESSEUR DE B. BELANGER
135 Rue Cascades ST-HYACINTHE.
à fév-6 août

J. S. Beaudet
Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE F 2
-6-18

PACIFIQUE CANADIEN
LES TRAINS LAISSENT MONTREAL GARE WINCSOR
TOUS LES JOURS POUR
Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago, Sault-Ste-Marie, Duluth, St-Paul Minn., North Bay, Cobalt.
Aussi
Winnipeg, Vancouver, Victoria, Seattle, et les stations intermédiaires.
Tous les trains sont pourvus des équipements les plus modernes. Pour informations, s'adresser à :
J. E. MORIN
92, rue Mondor, Téléphone 70

"Le Clairon"
Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska
ABONNEMENT
A St Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année... \$1.50
Ailleurs au Canada... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

DR A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD - ST-HYACINTHE
jno

COCAÏNE ET ACAÏNE

COMPARAISONS

COCAÏNE :—La cocaïne produit facilement des désordres généraux et est tenue responsable de la gangrène produite dans les tissus injectés. (Fischer)
La cocaïne produit des effets délétères sur les tissus à moins d'être employée en quantité infinie. (E. H. Long)

La quantité injectée en une seule fois ne doit pas dépasser 1/2 de grain, déclare E. H. Long, et 1/2 de grain suivant Eames. 12 gouttes d'une solution à 2% contiennent 1/2 de grain.

CAS FATALS :—1o Une injection hypodermique de 12 gouttes à 4 o/o de cocaïne (1/2 gr.) produisit la mort en 40 secondes chez une jeune fille de onze ans. (E. H. Long)
2o La mort suivit l'application en badigeonnage à l'extérieur de la genève de 20 gouttes d'une solution à 5% (1 gr.). (E. H. Long)

CAS GRAVES :—T. H. BURCHARD rapporte un cas où 10 gouttes à 4 o/o en injection hypodermique amenèrent l'inconscience et la mort apparente en 4 minutes.

MEYERHAUSEN cite un cas où 8 gouttes à 2 o/o de cocaïne sur la conjonctive de l'oeil d'une fillette de 12 ans produisirent de violents symptômes d'empoisonnement. **STEVENS** cite le cas où 4 gouttes à 3 1/2 o/o ont causé chez un homme de violentes convulsions et du délire.

FROST enfin cite le cas où 1 goutte à 1 o/o appliquée sur l'oeil d'un enfant de 14 ans produisit un empoisonnement très prononcé.
L'empoisonnement fatal peut se produire à partir de quelques minutes après l'injection jusqu'à 4 ou 5 heures plus tard. Ces derniers cas sont moins dangereux. (Fischer).

Enfin Fischer recommande aussi une grande prudence dans l'emploi des solutions diverses et de tous genres rencontrées sur le marché, solutions souvent contaminées et dangereuses.

ACAÏNE :—Définition : A privatif ; CAÏNE, cocaïne. Ce qui veut dire : PAS DE COCAÏNE. L'ACAÏNE est un anesthésique local pour injections hypodermiques ne contenant pas de COCAÏNE.

PROPRIETES :—Ce composé spécial, fruit de cinq années de recherches incessantes, produit une anesthésie locale parfaite, sans danger aucun, sans mortification des tissus, ni douleur post-opératoire.

SECURITE :—D'une sécurité parfaite, l'ACAÏNE peut être injectée à la dose de 15 à 50 gouttes à la fois sans jamais produire de mauvais effets. La dose peut se répéter au bout d'une dizaine de minutes.

PREMIERE EXPERIENCE :—Le premier à se servir de l'ACAÏNE fut l'inventeur lui-même sur lui-même : ce n'était que justice et véritable science. Par une soirée de 50 gouttes d'ACAÏNE dans le maxillaire gauche supérieur. L'insensibilité complète du maxillaire fut produite en quelques minutes et aucun autre effet ne fut constaté.

CONTRASTE :—Quelques mois plus tard un brave ouvrier de St-Hyacinthe fut l'objet d'une rude expérience qui faillit lui coûter la vie et qui confirma peu après la haute valeur de l'ACAÏNE.

L'inventeur de l'ACAÏNE étant absent aux Etats-Unis, le brave homme trouva à faire extraire une dent insensibilisée par une solution de cocaïne. Quatre minutes après l'injection, la dent à extraire était ensée à la genève (molaire inférieure droite), le client était étendu sans connaissance, l'écume à la bouche et la figure cyanosée (bleue). Deux médecins et le prêtre furent appelés en grande hâte. Ce n'est qu'après 1 heure d'attente et d'angoisse que la vie du client fut déclarée sauve et le prêtre remercié de son ministère.

Un mois après, la dent de malheur était extraite à l'ACAÏNE sans aucun mauvais résultat et le client retournait de suite à son travail.

Il y a quelque temps le même client subissait la même opération avec l'ACAÏNE pour la dent similaire gauche avec la même satisfaction parfaite.

AUTRE CAS :—Un spécialiste qui avait à opérer une fistule tuberculeuse à la cuisse d'une malade, ne pouvait le faire sous anesthésie générale à cause d'une maladie de cœur qui menaçait les jours de sa cliente. Le praticien opéra sous anesthésie locale à l'ACAÏNE en injectant 120 gouttes de ce liquide. Il ouvrit sur 3 pouces de longueur à la surface de la peau, pénétra en triangle à l'os fémur, opéra durant une demi-heure, sans aucun mauvais résultat et la personne ne s'étant pas sentie opérée.

Le Dr Rolland, de Bordeaux, administra le somnoforme 28,000 fois avant de l'introduire dans le public.

Depuis 12 ans, l'inventeur de l'ACAÏNE a fait au-delà de 125,000 anesthésies locales et il est encore à attendre son premier cas de syncope ou autres mauvais résultats quelconques avec cette invention. Il croit que le temps est venu d'en parler positivement.

Les plus hautes sommités de la science, de la magistrature et des lettres ont eu recours à l'ACAÏNE pour travaux dentaires, tout comme les plus humbles des mortels. Les succès à tous jours été à l'empereur-pièce.

D'autres détails de la plus haute valeur viendront plus tard.

L'ACAÏNE et toutes les autres inventions du Dr J. N. Paul Fournier ne sont en usage, dans le district de St-Hyacinthe, qu'à ses propres bureaux. Toute assertion contraire est fautive et mensongère.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

Phaneuf & Poirier
AVOCATS
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis. jno

GRAND CHOIX DE
Tapis, Prélarts, Portières
et Rideaux
Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

TERRAINS A VENDRE
Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à :
MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard. jno

DEMANDE EMPLOI
Une sténographe, sachant les sténographies anglaise et française demande emploi. S'adresser au bureau du Clairon.

EMPLOI DEMANDE
Un comptable possédant 4 années d'expérience demande un emploi dans un bureau ou dans un magasin comme commis. S'adresser à J. Armand Laflamme, 27 rue Delabrière, St-Hyacinthe. j.n.o.

Le Pacifique Canadien
Montréal et St Guillaume via Farnham
Service quotidien, le dimanche excepté

| 263 | | 261 | | 262 | | 264 | |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| P. M. | A. M. | P. M. | A. M. | P. M. | A. M. | P. M. | A. M. |
| 4.10 | 9.35 | 4.10 | 9.35 | 4.10 | 9.35 | 4.10 | 9.35 |
| 5.00 | 10.25 | 5.00 | 10.25 | 5.00 | 10.25 | 5.00 | 10.25 |
| 5.45 | 11.55 | 5.45 | 11.55 | 5.45 | 11.55 | 5.45 | 11.55 |
| 5.57 | 11.07 | 5.57 | 11.07 | 5.57 | 11.07 | 5.57 | 11.07 |
| 6.05 | 11.15 | 6.05 | 11.15 | 6.05 | 11.15 | 6.05 | 11.15 |
| 6.09 | 11.19 | 6.09 | 11.19 | 6.09 | 11.19 | 6.09 | 11.19 |
| 6.19 | 11.29 | 6.19 | 11.29 | 6.19 | 11.29 | 6.19 | 11.29 |
| 6.35 | 11.45 | 6.35 | 11.45 | 6.35 | 11.45 | 6.35 | 11.45 |
| 6.40 | 11.50 | 6.40 | 11.50 | 6.40 | 11.50 | 6.40 | 11.50 |
| 6.42 | 11.52 | 6.42 | 11.52 | 6.42 | 11.52 | 6.42 | 11.52 |
| 6.55 | 12.05 | 6.55 | 12.05 | 6.55 | 12.05 | 6.55 | 12.05 |
| 7.06 | 12.16 | 7.06 | 12.16 | 7.06 | 12.16 | 7.06 | 12.16 |
| 7.13 | 12.23 | 7.13 | 12.23 | 7.13 | 12.23 | 7.13 | 12.23 |
| 7.17 | 12.27 | 7.17 | 12.27 | 7.17 | 12.27 | 7.17 | 12.27 |
| 7.25 | 12.35 | 7.25 | 12.35 | 7.25 | 12.35 | 7.25 | 12.35 |

(f) Arrêt sur signal.
(s) Tous les jours dimanche excepté.
J. E. MORIN, Agent
23 1/2 rue LAFRAMBOISE

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit
Envoyé gratis par l'auteur à votre adresse.
H. CLAY-GLOVER Co. Inc
123 West 24th Street
New-York, U. S. A.

BIERES et PORTERS DOW
POUR LES VISITES.

FEU M. LOUIS BOURGEOIS

Nous prions M. Adjudant Bourgeois, chef de police de St-Hyacinthe, de bien vouloir accepter l'expression de nos plus sincères sympathies dans le deuil qui le frappe actuellement par la mort de M. Louis Bourgeois, le seul frère qui lui restait.

M. Louis Bourgeois était un des braves cultivateurs de la paroisse de St-Denis sur Richelieu, père de douze enfants qui lui survivent ainsi que son épouse, née Arculine Chaume. Il jouissait de l'estime et de la considération de tous les paroissiens de St-Denis auxquels il n'avait toujours donné que des exemples de vie laborieuse et chrétienne. M. Bourgeois est décédé mardi, 4 avril courant, à l'âge de 51 ans. Sa mort est un sujet de grand regret pour tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles de M. Bourgeois ont lieu ce matin, en l'église paroissiale de St-Denis.

Le Clairon fait part à la famille Louis Bourgeois de ses plus sincères condoléances.

NOUVELLE INDUSTRIE

Le maire de la ville a reçu hier la visite de cinq industriels de New-York qui sont venus à St-Hyacinthe pour examiner la situation locale. Ces industriels désirent s'établir au Canada, et c'est sur les invitations du maire et de l'agent industriel Schwartz qu'ils sont venus ici.

Ils ont été très favorablement impressionnés par les avantages qu'offre notre municipalité. Les conditions ont été discutées avec soins et les apparences du succès de cette affaire sont encourageantes.

Ces industriels sont les propriétaires de la plus importante manufacture de soie de l'Etat de New-York.

LE PROCES DU COURRIER

La cause de l'Imprimerie Yaska contre Le Courrier a été entendue cette semaine. Le manque d'espace nous empêche de publier un article au sujet de cette affaire. L'enquête a révélé un scandale dont les détails surprendront la population de notre ville au sujet de la déloyauté des chefs des adversaires du maire Bouchard au cours de la dernière élection à la mairie.

Nous remettons forcément cet article à la prochaine semaine.

RESTITUTION

M. Henri Brousseau vient de recevoir, par la malle, un billet de \$20.00 avec la lettre suivante : "Vous trouverez ci-inclus la somme de vingt piastres (\$20.00) pour remise. Prière de publier dans les journaux."

Cela va sans dire que la lettre n'était pas signée.

M. Brousseau croit que l'auteur de cette lettre est une personne qui lui a emprunté ce montant sans lui en avoir demandé la permission.

REMERCIEMENTS

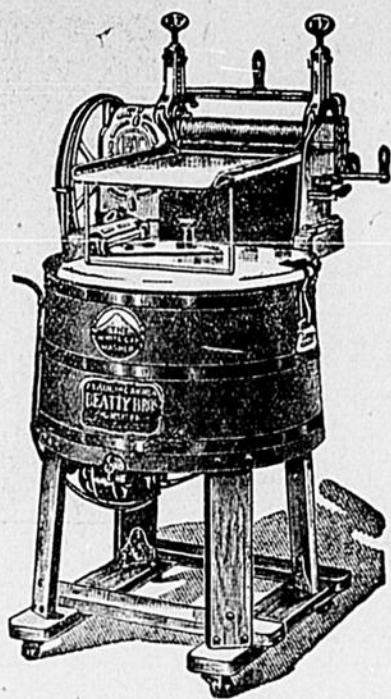
La famille Joseph Daunais remercie bien cordialement toutes les personnes qui, de toutes manières, ont daigné lui témoigner des sympathies dans le deuil cruel qu'elle vient de subir par la mort d'une enfant, Eveline, décédée mardi de cette semaine, à l'âge de 19 ans.

A LA SEMAINE PROCHAINE

La surabondance de matière ainsi que la quantité d'annonces que nous avons cette semaine, nous forcent de remettre à la semaine prochaine la publication de communiqués importants et de nouvelles locales intéressantes.

VOTRE CHOIX

VOTRE CHOIX



DEVRAIT SE FIXER SUR UNE

MACHINE A LAVER ELECTRIQUE

WHITE CAP

PARCE qu'elle est plus simple, lave plus vite, est plus facile à manier, la cuve en bois dure plus longtemps et retient la chaleur, prend moins d'électricité. — Son prix est raisonnable, et elle est

FABRIQUÉE AU CANADA

En vente à conditions faciles chez

P. LARIVIERE & FILS

COIN DES RUES
CASCADES ET ST-HYACINTHE

ST-HYACINTHE

BEATTY BROS. Ltd., Manufacturiers, MONTREAL, QUE.

VENTE PAR LE SHERIF

Cour Supérieure.—District de Saint-Hyacinthe
St-Hyacinthe, à savoir : LA BANQUE NATIONALE No 962.

corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Québec, et une succursale en les cité et district de St-Hyacinthe, demanderesse ; contre JULES BEAUDOIN ET AL, défendeurs.

Comme appartenant à Louis-Iréné Beaudoin, l'un des défendeurs :

Un emplacement sis et situé au village de St-Hilaire, sur la rue Saint-Henri, connu et désigné sous le lot numéro cinquante-trois (53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hilaire, contenant cent cinquante pieds de largeur, soixante-quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins—avec bâtisses y érigées,

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St-Hilaire, MARDI le VINGT CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, (1922), à DOUZE heures de l'avant-midi soit à midi.

St-Hyacinthe, 4 avril 1922.
JOS. L. CORMIER,
Shérif.

J. A. TALLMAN

227 CASCADES

Transport de menages, déchargement de fret, camionnage de toutes sortes dans la ville et en dehors.

Autobus pour pique-niques.
PRIX MODERES
Service rapide par camions-automobiles.
17-24-31-m7a

SHERIFF'S SALE

Superior Court.—District of Saint-Hyacinthe.
St-Hyacinthe, to wit : LA BANQUE NATIONALE No 962.

litic and corporate, having its principal place of business in the city and district of Québec, and a branch establishment in the city and district of St-Hyacinthe, plaintiff ; against JULES BEAUDOIN ET AL, defendants.

As belonging to Louis-Iréné Beaudoin, one of the defendants :

An emplacement situate in the village of Saint-Hilaire, on Saint-Henry street, known and designated under the number fifty three (53) on the official plan and book of reference of the parish of Saint-Hilaire, containing one hundred and fifty feet in width by seventy feet depth, the whole more or less—with buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of Saint-Hilaire, TUESDAY on the TWENTY FIFTH day of APRIL next (1922), at TWELVE o'clock in the forenoon, say at noon.

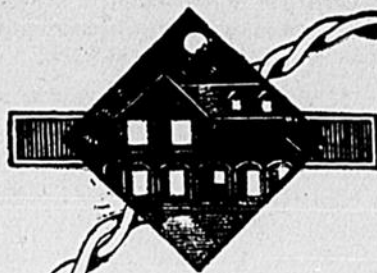
St-Hyacinthe, April 4th 1922.
JOS. L. CORMIER,
Sheriff.

PROPRIETE A VENDRE

Cette propriété, située au No 38 rue St-Hyacinthe, ancienne place de M. Camille Lussier, sera vendue à l'enchère, sur les lieux, le 12 avril prochain, à 1.30hr de l'après-midi, ainsi que tout l'ameublement de la propriété.

31m7a

Mière Dawes
EXIGEZ L'ETIQUETTE DU CHEVAL NOIR



FAITES LA CUISINE SANS PERTE---A L'ELECTRICITE



La cuisine moderne vise à empêcher la diminution des viandes. Ce point gagné à la cause économique, tend aussi à améliorer le goût des aliments et à leur conserver toute leur valeur nutritive. Grâce aux développements de la cuisson électrique, ces buts sont atteints par les améliorations exclusives du

POELE ELECTRIQUE

Le fourneau se fermant hermétiquement et dont les murs sont à l'épreuve de toute perte de chaleur, prévient l'évaporation du jus, donne plus de goût, et fait que les viandes et les volailles rôties retiennent toute leur valeur alimentaire.

Le même principe économique s'applique à tout genre de cuisson par le poêle électrique. Que vous fassiez frire, bouillir, rôtir, etc., tout se fait avec peu de perte dans le volume des aliments et ceux-ci gardent toute leur valeur nutritive.

Avec le poêle électrique il n'y aura pas de suie ou de taches faites aux ustensiles ou aux murs de la cuisine, et il ne se dégage pas de chaleur dans la pièce.



FOIN FOIN FOIN FOIN ! !

J'ai le plaisir d'annoncer aux nombreux consommateurs de foin de St-Hyacinthe et des environs, que j'ai en main pour livraison courante, quelques chars de bon foin Mil, et Mil et Trefle, ou même Luzerne, (Alfalfa), aussi Paille pressée à des prix relativement doux.

Consultez-moi avant de placer vos commandes cela vous paiera. Le foin ayant manqué dans nos environs immédiats, plusieurs cultivateurs en manqueront pour leur hivernement. J'ai des prix extra spéciaux au char complet.

A partir de cette semaine j'aurai des chars de foin de différentes qualités qui arriveront ici tous les jours, et ceci à des prix qui vous surprendront.

J'ai maintenant mon office dans le Bloc Sauvé, au Numéro

14 Rue Laframboise - Tel. 364 Jour, 575 Soir
ARTHUR-S. COMEAU

Commerçant de Foin, Grains, Produits Généraux
ST-HYACINTHE

PARLANT D'EPICERIE



Le problème de vivre économiquement est une question sérieuse pour une grande majorité de familles. Il vous incombe de faire affaires avec nous, et vous obtiendrez, en toute chose, la qualité pour un bas prix. Quand vous projetez un repas considérez toujours la valeur de la nourriture.

BAZINET & BRODEUR
62, St-Simon, — Ville

20 ans de service

A celui qui recherche sécurité et bon revenu, notre Maison offre :

- Vingt ans d'expérience au service du placement ;
- Les meilleures facilités pour achat et vente de toutes valeurs ;
- Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local ;
- Encaissement, sans frais, de coupons, au Canada et aux Etats-Unis ;
- Renseignements financiers. Revue mensuelle du marché. Envoi gratis sur demande.

CORRESPONDANTS DANS TOUTE LA PROVINCE

RENE-T. LECLERC
BANQUIER
MONTREAL—160, rue St-Jacques
QUEBEC—74, rue St-Pierre
(MAISON FONDÉE EN 1801)

B. BELANGER

A qui une des trois chances

1ère

Une terre située sur le bord de la rivière, bien bâtie et mesurant 105 arpents, à trois milles de la ville.

2ème

Belle propriété dans le centre du village de La Présentation avec shed pouvant loger 50 chevaux avec voitures, en plus grande écurie, le tout peut rapporter \$500.00 par année.

3ème

Bonne résidence avec boutique de forge, située à quatre chemins dans un rang, avec deux grands terrains pour jardin.

Le tout peut être vendu à des conditions faciles, et pour en prendre possession immédiatement, ou échangé pour des propriétés commerciales dans St-Hyacinthe ou Montréal.

S'adresser à B. Bélanger,
87 rue Mondor, St-Hyacinthe.

NO. 185 RUE CASCADES PHONE 385

J. E. Lanoix, ENRG.,
BOULAY & DUROCHER, Props
MANUFACTURIERS ET MARCHANDS



de
CHAPEAUX, CASQUETTES, FOURRURES, Etc.

Manteaux faits sur ordre avec soin. Nous achetons les peaux vertes et faisons les réparations des fourrures

Les seuls agents pour les chapeaux "Borsalino" d'Italie, et King anglais

31 mars au 31 juin

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 5 avril 1922

Il y a eu une séance régulière du conseil municipal, mercredi soir dernier. Le maire ainsi que tous les échevins étaient présents, moins M. Solis. Cette séance a été on ne peut plus intéressante, occupée qu'elle a été surtout à discuter les raisons pour lesquelles le maire Bouchard a refusé de signer la résolution autorisant une dépense additionnelle de \$1,500.00 pour payer le travail additionnel de M. J. B. A. Gougeon, et celles pour lesquelles il a suspendu le même M. Gougeon de ses fonctions d'auditeur. Cinq cents contribuables, et peut-être plus, assistèrent à cette séance.

Immédiatement après la lecture et l'adoption des minutes de la séance précédente, le greffier donna lecture de la lettre que le maire Bouchard lui a adressée pour expliquer les raisons de son veto à la motion votant une somme de \$1,500.00 pour payer le travail additionnel de M. J. B. A. Gougeon. Cette lettre constituant le veto du maire a été déposée aux archives. Voici le texte de ce document :

St-Hyacinthe, 12 mars 1922

M. Albini Messier,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe, en ville.

Cher Monsieur :-

J'ai la faveur de vous aviser que je refuse, conformément à l'article 37 de la Charte de la Cité de Saint-Hyacinthe, de signer la résolution autorisant une dépense additionnelle de mille cinq cents dollars pour payer le travail additionnel de M. J. B. A. Gougeon.

Les raisons pour lesquelles je refuse d'apposer ma signature à la dite résolution sont les suivantes :

1o—La résolution originaire engageant M. Gougeon décrivait qu'une somme de quinze cents dollars serait affectée au paiement de son travail et, dans cette résolution, rien n'indiquait qu'un montant additionnel pourrait être affecté au paiement de ce travail.

2o—La résolution que je refuse de signer est illégale suivant mon opinion parce que, comme la première résolution, elle comporte une dépense illégale. Rien dans la charte n'autorise le conseil municipal à faire vérifier les livres de la ville, lorsque l'audition a déjà été faite suivant la loi. Les pouvoirs conférés à M. Gougeon sont abusifs en ce qu'ils ne limitent pas la période durant laquelle il doit limiter son audition, et que cette période s'étend à l'indéfini certainement au-delà du temps de la prescription du délai légal des actions en reddition de compte.

3o—Cette résolution n'a pas été votée par la majorité des membres du conseil, mais adoptée seulement par la majorité des échevins présents. Le président des finances, département le plus intéressé, est actuellement absent. Il importe qu'une résolution aussi importante, et sur la légalité de laquelle il y a un doute sérieux, soit votée par au moins la majorité absolue si toutefois on ne désire pas attendre le retour du président de département le plus intéressé.

4o—Le montant additionnel de quinze cents dollars est insuffisant attendu que de l'aveu même de M. Gougeon le coût total de son travail s'éleva à \$3,500.00, peut-être même à \$4,000.00.

5o—Je crois de plus que M. Gougeon ne devrait pas continuer son travail tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas prouvé la déclaration qu'il a faite en pleine séance du conseil, lorsqu'il a affirmé que la ville de Saint-Hyacinthe avait épuisé son pouvoir d'emprunt. Cette conviction a été une raison additionnelle pour moi d'apposer mon veto sur la résolution du 26 mars.

Le tout respectueusement soumis,
Le maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

T. D. Bouchard

Le conseil fut ensuite saisi d'un avis de suspension de M. J. B. A. Gougeon, et le greffier lut une lettre explicative de Son Honneur le Maire, dont voici une copie exacte.

Saint-Hyacinthe, mars 17, 1922

Au Conseil Municipal de la Cité de Saint-Hyacinthe, en ville.

Messieurs :-

Conformément à l'article 36 de la Charte de la Cité j'ai suspendu M. J. B. A. Gougeon de ses fonctions, et j'ai la faveur de vous donner les raisons de cette suspension :

1o—Ayant apposé mon veto sur le crédit de mille cinq cents piastres voté par la majorité des échevins présents à la séance du seize mars courant, et attendu que le compte produit par M. Gougeon s'élevait déjà au 17 février à au-delà du montant voté dans la résolution le prenant au service de la ville, il n'y a plus dans le moment de fonds disponibles pour payer son travail.

2o—M. Gougeon a refusé de se rendre à une ordonnance du conseil lui enjoignant de faire un rapport sommaire du travail qu'il avait accompli à la date de cette ordonnance.

3o—M. Gougeon a négligé de répondre et même d'accuser réception d'une lettre que je lui écrivais récemment pour le prier d'avoir à prouver la déclaration qu'il a faite en pleine séance allant à établir que le fonds d'emprunt de la ville était épuisé, déclaration de nature à nuire au crédit de la ville, dont j'ai contesté et je conteste encore l'exactitude.

Le tout respectueusement soumis,
Le Maire de la Cité de Saint-Hyacinthe.

T. D. Bouchard

C'est après la lecture de cette lettre que M. l'échevin Augustin, fit un discours pour blâmer le maire d'avoir mis son veto sur le crédit de \$1,500.00, et pour avoir suspendu M. J. B. A. Gougeon.

M. Augustin fit un discours assez calme, et il essaya d'expliquer les raisons de la nomination de M. Gougeon.

Le maire répondit aux affirmations de M. Augustin, et c'est au milieu de son discours, dans lequel il a démontré que la nouvelle majorité voulait faire croire que le travail de M. Gougeon était une enquête, qu'il a été interrompu par MM. Sylvestre, Davignon et Augustin. Le public a manifesté bruyamment contre ces interruptions et a démontré sa sympathie pour le maire et l'approbation de sa conduite énergique. A un moment, M. Sylvestre ayant eu la maladresse d'insinuer

que la plupart de ceux qui étaient dans la salle étaient des gens qui ne payaient pas leurs taxes, il s'est produit une ruée de la foule en colère qui cependant a été maintenue par le maire et les officiers de police qui se trouvaient dans la salle.

M. Sylvestre a dû faire une apologie des paroles qu'il avait prononcées et le calme s'est rétabli.

Après un discours d'une heure et demie, dans lequel le maire a fait connaître les dessous de l'engagement de M. Gougeon, et dénoncé la politique de partisanerie aveugle de la majorité, M. Sylvestre a proposé une résolution pour rétablir M. Gougeon dans ses fonctions. Cette motion a été secondée par M. Surprenant, et elle a été mise au vote.

Les cinq échevins de la majorité ont voté pour et MM. Benoit, Guillet, Côté et Payan ont voté contre.

Le maire a immédiatement mis son veto sur la résolution, et elle est de nul effet tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été votée par la majorité absolue, soit au moins six échevins.

Ce veto sera soumis à la prochaine séance du conseil.

Conformément à un avis donné à la dernière séance, il a été ensuite proposé par l'échevin Payan, secondé par l'échevin Guillet, et résolu à l'unanimité que la somme de \$200.00 soit mise à la disposition du comité d'aqueduc pour poser une conduite d'eau sur la rue Boas.

M. Thomas Robidoux, fils, demande l'eau sur la rue St-Joseph. Cette question est référée à l'ingénieur.

Les applications faites par MM. Louis Fontaine, Antoine Patenaude, Joseph St-Onge et Joseph Beaudry pour l'entretien des parcs municipaux, sont laissées sur la table.

Il est proposé par M. Guillet, secondé par M. Payan, et résolu à l'unanimité que le trésorier soit autorisé à emprunter temporairement de la Banque de Montréal jusqu'à concurrence de \$30,000.00 et que Son Honneur le Maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets pour les montants ainsi empruntés.

Une demande pour des trottoirs et diverses améliorations sur la rue Boas est référée à l'ingénieur pour rapport.

M. Moïse Petit réclame la somme de \$37.41 pour dommages causés par l'inondation de sa cave, les 7 et 14 mars dernier, et met le conseil en demeure de faire disparaître la cause de ces inondations. Cette réclamation est laissée sur la table.

Le chef des pompiers, M. Adjuvator Bourgeois, demande l'achat de 500 pieds de boyaux et de 4 couvertes en caoutchouc, et des réparations à la morgue et aux cellules. La chose est référée aux comités de police et feu.

Le conseil adopta ensuite une résolution favorisant la construction d'un nouveau pont sur le St-Laurent.

Il est ensuite proposé par l'échevin Augustin, secondé par l'échevin Sylvestre, et résolu à l'unanimité que Son Honneur le Maire Bouchard soit délégué à Ottawa, le 11 avril courant, pour représenter le conseil municipal, alors que des délégués de toutes les municipalités et de différents corps publics iront rencontrer le premier ministre au sujet de la construction de ce nouveau pont sur le St-Laurent.

Il est enfin proposé par l'échevin Surprenant, secondé par l'échevin Pothier, et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à faire des changements au rôle d'évaluation conformément aux renseignements qu'il a reçus du bureau d'enregistrement.

Et, la séance est levée après la lecture et l'approbation des différents comptes.

MACHINERIE A VENDRE

Poulies en bois et en acier, chaînes de suspension, arbres de couche, (shaff) de différentes dimensions, aussi machines à coudre et accessoires pour manufactures.

S'adresser à Maple Leaf Overall Co., 42½ rue mondor.

jno

TERRE A VENDRE

Une terre de 156 arpents, bien bâtie, avec sucrerie de 3000 vaisseaux possibles, dans le quatrième rang de St-Charles. Pour prix et conditions, s'adresser à Napoléon Guilbert, St-Charles, ou à T. D. Bouchard, au bureau du Clairon.

jno

PERSONNEL

M. et Mme Charles Chapais, de cette ville, étaient à Ottawa au commencement de cette semaine.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce, pour le 27 avril courant, le mariage de Mlle Eva Bernard, fille de M. et de Mme Noé Bernard, de cette ville, à M. David Hamel, employé à la Maison Girouard, fils de Madame Veuve Césaire Hamel, aussi de cette ville. Pas de faire part.

CRIEUR ET ENCANTEUR

M. Eugène Tremblay, du village St-Joseph, vient d'être choisi comme crieur par le conseil de fabrique de la paroisse. A l'avenir, M. Tremblay est à la disposition du public pour faire toutes sortes d'annonces et agir comme encanteur

lf

CHAMBRE A LOUER

On peut se procurer une très belle chambre à louer en s'adressant au No 171, rue Cascades, St-Hyacinthe.

jno

CONCERT PAUL DUFALT AU THEATRE CORONA JEUDI 27 AVRIL



Depuis que le théâtre Corona existe, c'est l'habitude de M. Paul Dufault de venir chaque année y donner un grand concert. L'an dernier, M. Dufault est venu donner un concert à St-Hyacinthe mais, cette fois, il n'a pas eu lieu au Corona, et pour cause. Les dames de charité de notre ville lui avaient demandé son appui pour venir en aide à l'hôpital et l'avaient sollicité d'organiser un grand concert au profit de cette oeuvre. M. Dufault, qui aime toutes les oeuvres de charité et qui ne leur refuse jamais son concours toutes les fois que l'occasion lui est fournie de faire quelque chose pour elles, s'était aimablement rendu à l'invitation des dames de charité, et son concert avait eu lieu en l'église cathédrale.

Cette année, M. Paul Dufault a l'intention de reprendre la série de concerts annuels qu'il avait l'habitude de venir donner au théâtre Corona. C'est pourquoi il nous annonce un grand concert pour le jeudi, 27 avril courant.

Inutile de se perdre en conjectures au sujet du succès de ce concert. Comme toujours, M. Dufault sera assisté d'artistes distingués et son concert sera un succès insurpassable. Annoncer un concert Paul Dufault, c'est déjà voir la masse de notre population courir pour venir entendre celui qui brille entre nous nos artistes canadiens-français et dont la valeur est aussi avantageusement appréciée, aux Etats-Unis et dans les pays

d'Europe que chez nous. Et, d'ailleurs, tout St-Hyacinthe se rappellera avec reconnaissance que, l'an dernier, en notre ville, lorsque la charité a fait appel à sa grande générosité et aux ressources de ses brillants talents, il n'a pas hésité à faire le sacrifice d'un concert qui lui eut rapporté à lui pour en donner un autre au profit d'une oeuvre qui est tout particulièrement chère à tous, celle de l'hôpital. C'est pourquoi nous ne doutons pas que le concert Paul Dufault, le 27 avril courant, réunira l'assistance la plus considérable que l'on n'aura pas encore vue au théâtre Corona.

Nous ferons connaître sous peu les noms des artistes distingués qui assisteront M. Paul Dufault à ce concert. Nous savons à l'avance que M. Paul Dufault aura avec lui un violoniste très célèbre.

Le plan de la salle du Corona sera déposé à la pharmacie Brodeur le 15 avril, où les billets seront en vente à partir de cette date. Les prix des billets seront \$1.00, \$0.75 et \$0.50.

NOUVEAU PONT SUR LE ST. LAURENT

Pont projeté entre Montréal et la Rive Sud—Train spécial pour Ottawa par le Grand Tronc

Le premier ministre, l'hon. MacKenzie King recevra à midi et demi, le 11 avril prochain, la délégation de représentants des municipalités et de divers corps publics qui soumettra au Gouvernement le besoin urgent d'un second pont entre Montréal et la Rive Sud.

Cette délégation sera très nombreuse et des arrangements ont été conclus avec le Grand Tronc pour un train spécial qui partira de Montréal (gare Bonaventure) à 9 heures et 15 du matin le 11 avril.

Les délégués de St-Hyacinthe et de toutes les parties de la Province se rendront à Ottawa à cette occasion, et partiront de Montréal par ce train officiel. Le prix du passage de St-Hyacinthe à Ottawa sera de \$9.55

PLUS DE PLANCHE A LAVER.

Une méthode plus pratique la remplace

La Machine Electrique à laver BLUE BIRD fabriquée au Canada fonctionne sur le principe du va et vient qui, en faisant passer l'eau à travers le linge, lave sans les abimer ou les déchirer les vêtements les plus fragiles et les couvertures les plus lourdes.

Vous n'avez qu'à mettre votre linge dans le baquet de la BLUE BIRD, tourner l'électricité et dans 12 à 15 minutes, elle a fait, en ballançant, passer continuellement l'eau savonneuse à travers le linge plus d'un millier de fois sans rien froter ni rien déchirer, mais en revanche, votre linge est d'une propreté qui fait l'admiration de tous ceux à qui ce procédé est inconnu.

Et puis, pendant que vous lavez votre deuxième baquet de la même manière, le premier passe à travers l'essoreuse mue à l'électricité et tombe dans l'eau à rincer, de là, par l'essoreuse dans le bleu et du bleu au panier—tout cela sans efforts, à l'accompagnement du gentil ron-ron du moteur qui reçoit son énergie par deux petits fils et qui ne vous coûte que de 1 à 5 sous pour laver le linge d'une semaine.

Si vous voulez vous rendre compte—et quelle est la femme que cela n'intéresse pas ?—de tout ce que la BLUE BIRD peut faire pour vous, allez vous adresser à

M. A. L. Auger,
Chez M. A. BLONDIN

